

SOMMAIRE

La biodiversité et l'urbanisation



Décembre 2010

En publiant le guide *La biodiversité et l'urbanisation*, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire adhère à l'initiative de l'Organisation des Nations unies qui a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité.



Pour que nos collectivités poursuivent leur évolution, avec en trame de fond l'objectif d'un développement plus durable, la protection de la biodiversité des milieux urbanisés est impérative. En effet, les écosystèmes nous fournissent quantité de ressources et leur bon fonctionnement dépend de leur diversité biologique. Ces écosystèmes sont souvent fragiles. L'ensemble du système vivant peut ainsi être déstabilisé par l'anéantissement d'une espèce puisque avec elle disparaît une quantité inconnue d'interactions avec d'autres espèces et leur milieu.

Or, il apparaît clairement que les pressions sur la biodiversité augmentent et plusieurs indices témoignent de son déclin. Parmi les principales raisons qui expliquent ce déclin de la biodiversité, mentionnons que l'urbanisation participe de façon importante à la perte et à la dégradation des habitats. Les pressions exercées sur la biodiversité par nos milieux urbanisés sont d'autant plus exacerbées que, en 2010, au Québec, 80 % de la population habite en milieu urbain.

Dans ce contexte, le Ministère a élaboré le guide de bonnes pratiques *La biodiversité et l'urbanisation*. L'objectif de ce guide est de présenter les stratégies d'aménagement qui participent à la consolidation de la biodiversité des milieux urbanisés et qui permettent d'accroître les services écologiques qu'elle fournit. Le présent document en constitue un sommaire.

Le guide présente les concepts liés à la biodiversité, les services écologiques avantageux pour les municipalités, la démarche d'intervention, la boîte à outils et de bonnes pratiques.

Le guide *La biodiversité et l'urbanisation* fait partie de la collection de guides de bonnes pratiques « La planification territoriale et le développement durable ». Cette collection est disponible dans la section Grands dossiers / Développement durable du site www.mamrot.gouv.qc.ca.



InterZone Photographie, Jean-Luc Laporte



Sheffield Ecology Unit

Terminologie

L'ensemble des êtres vivants de la planète sont répartis dans différents **écosystèmes**, par exemple, les marais, les lacs, les boisés, etc. Les écosystèmes contiennent quant à eux une multitude d'**habitats**. La portion vivante de l'écosystème, la **biocénose** ou **communauté**, habite la portion inanimée qui, elle, constitue le **biotope**. Les communautés (ou biocénoses) sont composées de **populations** de différentes **espèces** qui interagissent les unes avec les autres.



I. Boucher



Benoît Limoges



Pierre Blais

La biodiversité urbaine

La biodiversité urbaine se définit comme la variété des organismes vivants, y compris leurs variations génétiques, de même que la multiplicité des habitats, dans les établissements humains et autour de ceux-ci. La diversité des écosystèmes urbains est en effet caractérisée par la présence et l'influence marquée des humains.

La biodiversité des milieux urbains québécois est distincte de celle des zones non urbanisées. Notre façon d'occuper le territoire, la forme de nos villes et nos modes de vie ont en effet façonné un écosystème unique auquel la diversité biologique s'est adaptée. Des espèces ont disparu avec l'établissement des villes et des villages, et d'autres sont apparues. Cette biodiversité, résultat de l'urbanisation, de nos pratiques d'aménagement et de nos modes de vie, est maintenant constituée d'écosystèmes urbains qui englobent tant les parcs, boisés, infrastructures vertes, arbres de rues et cours d'eau urbains que les jardins privés, cours résidentielles et toits végétaux.

Des services écologiques avantageux pour les municipalités

La biodiversité rend des services écologiques dont certains sont particulièrement intéressants pour les municipalités :

- La régulation du cycle hydrologique ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau et du sol ;
- La stabilité des berges ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La modération des effets des conditions météorologiques extrêmes ;
- La lutte contre certaines espèces nuisibles ;
- Le maintien des espèces par la dispersion des graines et la pollinisation des végétaux ;
- L'amélioration de la qualité du cadre de vie ;
- L'accroissement des revenus ;
- Le soutien à la vitalité commerciale ;
- La contribution à la spécificité des municipalités.

Des stratégies pour intervenir à l'échelle locale et régionale

Les municipalités jouent un rôle important dans la consolidation de la biodiversité. Elles sont en effet responsables de l'aménagement du territoire, des changements d'usage et de la construction d'infrastructures.

Toute démarche pour la protection de la biodiversité en milieu urbanisé devrait débuter par un inventaire et une caractérisation. Des objectifs clairement définis devraient précéder le choix des stratégies à mettre en œuvre. Le *monitoring* des stratégies mesurera ensuite leur performance.

Les différentes stratégies d'aménagement sont les suivantes :

1. Préserver, entretenir ou conserver les milieux naturels

À l'image du gouvernement du Québec qui a atteint son objectif de 8 % du territoire en aires protégées, les municipalités pourraient viser la préservation d'une portion des milieux naturels de leur territoire.

➤➤➤ Par exemple, la Ville de Sherbrooke s'est dotée d'un plan de conservation pour son parc industriel, qui prévoit la protection de la majorité des milieux humides. Ceux qui ne pouvaient pas être conservés ont été compensés dans un rapport de 1 pour 2,6 et les milieux naturels correspondants ont été protégés autour des milieux humides sauvegardés afin d'en agrandir la zone tampon.

2. Créer des espaces verts publics qui participent à la biodiversité urbaine

Les municipalités peuvent accroître la biodiversité en intégrant à de nouveaux parcs des milieux naturels et des forêts urbaines. La gestion écologique des espaces verts (p. ex., laisser pousser l'herbe dans certaines sections des parcs gazonnés et conserver toutes les strates végétales) améliore également la biodiversité.

➤➤➤ La Ville de Québec a ainsi agrandi le parc de la Montagne-des-Roches, lequel contenait des boisés de grande valeur dans un secteur où la construction résidentielle était importante. Des acquisitions et une nouvelle affectation au plan d'urbanisme ont permis à la Ville de contrôler à long terme les activités se déroulant dans ce parc.

3. Aménager des continuités écologiques

Les municipalités ont la possibilité de relier des foyers de biodiversité, qui peuvent être des parcs et des boisés par exemple, à l'aide de corridors verts qui permettent le mouvement des espèces. Les corridors verts pourront éventuellement former un « réseau écologique ». Les haies et les passages fauniques participent aussi aux mouvements fauniques.

➤➤➤ À cette fin, la municipalité régionale de comté des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant et les municipalités de Lac-Supérieur et de La Conception ont adopté des planifications et des réglementations qui protègent l'habitat du cerf de Virginie en créant un réseau de corridors fauniques.

4. Urbaniser en favorisant la conservation sur le site

Les « lotissements axés sur la conservation » sont des projets résidentiels où les constructions sont concentrées spatialement dans une « grappe » composée de lots de petite taille, de manière à protéger une portion des milieux naturels.

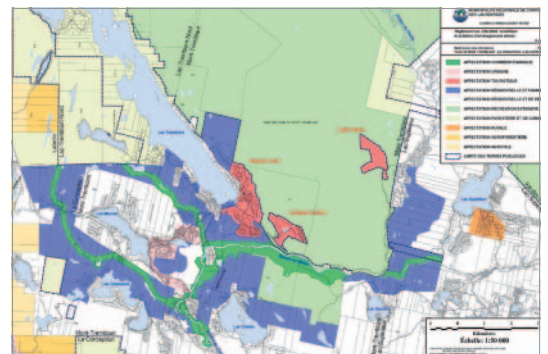
➤➤➤ À Trois-Rivières, le quartier Nouvelle Conscience des Forges propose ainsi de préserver plus de la moitié du site et d'y protéger les boisés. Une charte prévoit un déboisement minimal de chaque parcelle et un reboisement des parties dégagées, à la suite de la construction.



Ville de Sherbrooke



I. Boucher



MRC des Laurentides



I. Boucher



Ville de Gatineau



COBARIC, 2010



N. Fontaine

5. Tisser un ensemble d'espaces propices à la biodiversité

Les foyers de biodiversité urbaine peuvent être complétés par des éléments hétérogènes qui contribueront à tisser un ensemble d'espaces propices à la biodiversité. Ces éléments sont la végétation urbaine implantée en bordure des rues ou sur les parcelles, les espaces relais que sont par exemple les arrière-cours, de même que les espaces non traditionnels comme les sites vacants ou les emprises ferroviaires.

»» Le programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Gatineau mise entre autres sur le verdissement des propriétés publiques et privées pour mettre en valeur les composantes naturelles du centre-ville en les intégrant à la trame urbaine.

6. Diminuer les stress et la pollution des milieux naturels

Plusieurs espèces ne tolèrent pas les conditions urbaines et leur survie est menacée. Des actions peuvent être entreprises comme la végétalisation des berges, l'interdiction de prélever certains végétaux et la réduction de l'utilisation des sels de déglacage.

»» En Mauricie, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et ses deux voisines ont adopté une réglementation pour protéger leurs lacs. Le Règlement relatif à la végétalisation des berges et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau édicte qu'il est interdit, sur la rive, de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon toute végétation herbacée, y compris la pelouse. La grandeur des ouvertures dans la végétation riveraine, des sentiers et des éclaircies (« fenêtres vertes ») est aussi contrôlée.

7. Restaurer les milieux naturels dégradés

La restauration vise à remettre dans un état proche de son état d'origine un écosystème altéré ou détruit à l'aide de différentes techniques comme la plantation, l'aménagement d'habitats pour la faune ou l'éradication de plantes envahissantes.

»» La Ville de Québec a restauré les berges de la rivière Saint-Charles dans sa portion urbaine, en remplaçant le béton par des arbres, des arbustes et différents aménagements naturels, et en leur redonnant leur pente naturelle. De plus, pour améliorer la qualité de l'eau, de nombreux réservoirs de rétention ont été construits.

La boîte à outils

Les municipalités peuvent mettre de l'avant des stratégies promouvant la biodiversité en utilisant des outils de planification, de réglementation, de protection, d'intervention et de promotion, de même que des incitatifs fiscaux et financiers. Le guide fournit une boîte à outils illustrée par des bonnes pratiques mises en place au Québec.

Référence :

BOUCHER, Isabelle et Nicolas FONTAINE (2010). *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 178 p. [www.mamrot.gouv.qc.ca]



Imprimé sur du rolland Enviro 100 contenant 100% de fibres recyclées postconsommation

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire

Québec

